



Public Service Alliance of Canada
Alliance de la Fonction publique du Canada

Soumission présentée par l'Alliance de la fonction publique du Canada

Consultations prébudgétaires en prévision du budget de 2020



Recommandations

Phénix

Inclure un financement suffisant jusqu'à au moins 2023 pour résoudre tous les problèmes associés au système de rémunération Phénix, y compris une augmentation permanente de la dotation requise pour stabiliser le système de paie pour de bon, ainsi que pour indemniser les fonctionnaires fédéraux pour les difficultés subies en raison de Phénix. Affecter des fonds supplémentaires et suffisants pour développer, tester et lancer un nouveau système de rémunération.

Emplois précaires

Inclure un financement suffisant pour mettre en œuvre les recommandations contenues dans le rapport de HUMA de la Chambre des communes [Emploi précaire : Comprendre l'évolution de la nature changeante du travail au Canada](#)¹, en portant une attention particulière à la recommandation 5.

« Qu'Employ et Développement social Canada examine, avec la collaboration d'autres ministères et organismes fédéraux, les pratiques en matière de ressources humaines afin : de réduire le recours aux travailleurs d'agence temporaires et aux travailleurs autonomes; d'améliorer le filet de sécurité sociale des travailleurs d'agence temporaires et des travailleurs autonomes de sorte qu'ils bénéficient des mêmes protections en matière de santé et sécurité au travail et des mêmes régimes d'indemnisation des accidents du travail que les autres travailleurs; de revoir les politiques de ressources humaines et les pratiques d'établissement des budgets pour s'assurer qu'elles favorisent l'embauche d'employés permanents. »

Élaborer et mettre en œuvre, en consultation avec les syndicats du secteur public, un processus à l'échelle du système pour le suivi et la production de rapports sur le recours à des travailleurs d'agence temporaires et autres employés contractuels, lequel comprend les raisons pour lesquelles des services extérieurs sont nécessaires;

Exiger, comme requis pour les ministères du gouvernement en vertu de *la Loi sur l'équité en matière d'emploi*, la même production de rapports ouverts et transparents de la part des entrepreneurs fédéraux.

Établir un régime fédéral de rémunération qui s'applique aux travailleurs du secteur fédéral et à tous les travailleurs employés par des entrepreneurs au gouvernement fédéral, qui calcule la rémunération en fonction de la capacité de gain à temps plein et au moins au taux salarial minimum, et non à la rémunération avant blessure.

¹ *Emploi précaire : Comprendre l'évolution de la nature changeante du travail au Canada*, Rapport du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées, juin 2019, p. 46 et 47.

Programme fédéral du travail

Inclure dans le budget fédéral le financement nécessaire afin d'accroître le personnel et les ressources du Programme du travail fédéral pour mener des vérifications et des enquêtes proactives et réactives sur la conformité au travail.

Partenariats public-privé (PPP)

Annuler les processus d'approvisionnement pour des projets de type PPP et les réémettre en fonction d'infrastructures publiques et de méthodes d'exploitation et d'entretien classiques.

Élaborer un processus pour mettre fin aux contrats de modernisation de l'usine de chauffage du Programme d'acquisition de services énergétiques (PASE), ainsi que de Bibliothèque et Archives Canada Gatineau 2 et d'autres PPP existants, et les retourner entièrement à l'administration publique pour qu'elle se charge de leur exploitation et de leur entretien.

Rediriger les fonds dédiés à l'exploitation de la Banque de l'infrastructure du Canada vers des projets d'infrastructure réels.

Garderies

Augmenter le budget fédéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants d'un milliard de dollars par année pendant 10 ans afin de respecter l'indice de référence des dépenses recommandées à l'échelle internationale, en accord avec le « plan pour des services de garde éducatifs abordables pour tous » proposé par Un Enfant Une Place².

Effectuer des paiements de transfert fédéraux conditionnels à la réalisation des ententes négociées.

Rétablir le financement des intervenants, des chercheurs, des experts et des défenseurs de la collectivité pour renforcer la capacité du secteur des garderies à soutenir des services de garde d'enfants abordables, de haute qualité et inclusifs qui répondent aux besoins des parents, des enfants et des collectivités.

Établir un secrétariat fédéral des garderies ou une succursale au sein du gouvernement fédéral pour favoriser la collaboration avec tous les intervenants et coordonner les initiatives d'apprentissage précoce et de garde de jeunes enfants sous forme, par exemple, d'une stratégie pour la main-d'œuvre, d'une stratégie de recherche et de données, et d'innovations.

² [Plan pour des services de garde éducatifs abordables pour tous.](#)

Régime d'assurance-médicaments

Mettre en œuvre les recommandations du rapport final du Conseil consultatif sur la mise en œuvre d'un régime national d'assurance-médicaments, *Une ordonnance pour le Canada : l'assurance-médicaments pour tous*, qui comprend

- Fournir un financement à long terme adéquat et prévisible, qui suffit pour couvrir les coûts supplémentaires du régime national d'assurance-médicaments;
- Fournir un financement fédéral au moyen d'un nouveau transfert ciblé et distinct du Transfert canadien en matière de santé;
- Exiger que les provinces et les territoires soient admissibles au financement fédéral lorsqu'ils acceptent les principes et les normes nationales (conditions de couverture) du régime national d'assurance-médicaments.

Financement de Phénix

L'engagement financier du budget fédéral de 2019-2020 est considérablement inférieur à ce qui est nécessaire pour mettre fin aux cauchemars des fonctionnaires fédéraux. Soixante-dix pour cent (70 %) de ce financement a été dirigé vers l'exercice financier de cette année, laissant peu de ressources pour les besoins futurs.

2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Total
22 M*	366 M	74 M	77 M	8 M	8 M	554 M
70 % du financement						

* En plus du montant budgétisé l'an dernier (tous les montants en millions)

Le directeur parlementaire du budget dit que la situation qui prévaut avec le système Phénix pourrait se poursuivre jusqu'en 2023. Cependant, le gouvernement a récemment mis fin à un programme incitatif pour le recrutement et la rétention de conseillers en rémunération fédérale, mettant en péril sa capacité à résoudre les cas problématiques du système Phénix.

Les statistiques du gouvernement montrent un arriéré de 230 000 transactions à la fin juin. On estime que plus de la moitié des fonctionnaires éprouvent une forme ou une autre de problème de paie (y compris ceux desservis par le Centre des services de paie ainsi que les ministères qui ne relèvent pas du Centre des services de paie)³.

Un financement à long terme suffisant doit être consacré à

- éliminer l'arriéré des problèmes de paie;
- indemniser les travailleurs pour les nombreux problèmes éprouvés;
- stabiliser le système Phénix;
- développer un nouveau système de paie adéquat, le tester et le mettre en œuvre.

³ [Tableau de bord du Centre des services de paie de la fonction publique en date du 26 juin 2019.](#)

Emplois précaires

Les emplois précaires ou « non standard » continuent d'augmenter dans la fonction publique fédérale. En date du 31 mars 2019, 16,4 % des employés étaient classés comme employés temporaires, occasionnels ou étudiants, principalement comme employés temporaires ou occasionnels⁴. Un an auparavant, 15,3 % étaient dans la même situation⁵. Cela n'inclut pas les travailleurs dans des milieux de travail du secteur public ou qui effectuent le travail de fonctionnaires, mais qui sont indépendants ou employés par des entreprises qui ont passé des contrats avec le gouvernement fédéral (employés d'agence de placement temporaire, professionnels et travailleurs spécialisés).

a) Santé et sécurité dans les situations de travail précaire

La *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État (LIAE)* n'offre pas aux travailleurs une couverture appropriée en cas de blessure ou de maladie, ne permet pas un soutien adéquat pour leur retour au travail et ne permet pas l'optimisation des ressources pour les Canadiens.

Le Canada a besoin d'un système avec une couverture uniforme et un langage clair pour s'assurer que l'application de la *LIAE* aux employés contractuels est clairement définie. Plus précisément, l'indemnisation devrait tenir compte de l'impact de la blessure sur la capacité de gain, et non uniquement sur les gains avant la blessure. De plus, l'indemnisation devrait calculer les revenus en se basant sur des heures à temps plein et sur au moins le salaire minimum.

b) Agences de placement temporaire et services spéciaux

Les engagements du gouvernement en matière d'équité salariale, d'un effectif inclusif et de l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+), demeurent difficiles à mettre en œuvre et à mesurer lorsqu'un tiers des dépenses pour le personnel est alloué aux services professionnels et spéciaux⁶. Nulle part dans les rapports gouvernementaux n'y a-t-il un suivi cohérent et complet des personnes qui composent cette partie substantielle de la main-d'œuvre.

L'utilisation répandue de travailleurs d'agences de placement temporaire et d'autres types de travailleurs dans la catégorie des services professionnels et spéciaux continue d'aller à l'encontre des principes de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, soit l'équité, la transparence, l'accessibilité, la représentativité⁷, et le mérite.

⁴ Michael Wernick, greffier du Conseil privé, *26e Rapport annuel au Premier ministre sur la fonction publique du Canada*, du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

⁵ *Idem*.

⁶ [Budget des dépenses 2018-2019, Gouvernement du Canada](#).

⁷ Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne l'objectif de la LEFP d'une « fonction publique, dont les membres proviennent de toutes les régions du pays ». Les données d'une question à inscrire au *Feuilleton* posée à la Chambre des communes (Ashton, 2016) montrent que, selon nos meilleurs calculs, 35 % des travailleurs d'agence temporaires sont embauchés pour des emplois dans la RCN.

Programme fédéral du travail

Selon des enquêtes en milieu de travail et les évaluations antérieures des normes fédérales du travail, environ 25 % des employeurs assujettis à la réglementation fédérale ne respectent pas la plupart des normes en vertu de la Partie III du *Code canadien du travail*, et 75 % des employeurs ne se conforment pas à au moins une disposition de la Partie III.

L'évaluation la plus récente du Programme du travail⁸, et ses recommandations, exigent l'amélioration des inspections réactives pour traiter les plaintes contre les employeurs, avec des mesures d'application plus strictes pour dissuader la non-conformité au *Code* et pour que le Programme du travail puisse accroître sa capacité à mener des inspections proactives des milieux de travail, en particulier dans les secteurs à risque élevé, et accroître l'application de ces normes. Ce processus d'application doit être convenablement appuyé par des ressources adéquates et une capacité accrue de dotation au Programme du travail lui-même.

Partenariats public-privé (PPP)

Partout dans le monde les gouvernements s'éloignent du modèle des PPP, sachant que l'analyse coûts-avantages favorise les investissements entièrement publics⁹⁻¹⁰.

« Le public devra ramasser les pots cassés si le partenaire privé échoue¹¹⁻¹². »

En cette période d'incertitude entourant les accords commerciaux comme l'Accord Canada–États-Unis–Mexique, aller du public vers le privé ouvre la porte à des différends commerciaux potentiels et cela pose des risques potentiels pour le gouvernement.

Le gouvernement fédéral n'a pas besoin de PPP, compte tenu des faibles taux d'emprunt dont il jouit, et des risques, des coûts et du service réduit que constituent les PPP.

Garderies

Le gouvernement fédéral doit jouer un rôle de leader dans l'établissement d'un système stable de services de garde abordables, de haute qualité et inclusifs, partout au Canada sur une période de 10 ans dans les phases suivantes et subséquentes des ententes bilatérales. Il faut donc accroître considérablement le financement en augmentant le budget du Canada pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants d'un milliard de dollars par an sur 10 ans.

⁸ [Évaluation du Programme des normes du travail, Rapport final, mai 2019](#), Direction de l'évaluation – Direction générale des politiques stratégiques et de service, Gouvernement du Canada.

⁹ Construction Dive, 2017.

¹⁰ [Manitoba Government cancels proposed P3 schools: commitment to keep new schools public right step, says CUPE](#), 2018, [en anglais seulement].

¹¹ Reynolds, 2018.

¹² [Carillion collapse to cost taxpayers £148m](#). BBC, 7 juin 2018, [en anglais seulement].

Le recours actuel à des initiatives privées, associé aux frais encourus par les parents pour couvrir les coûts des services de garde d'enfants, est insuffisant pour atteindre cet objectif. Des fonds publics sous forme de financement opérationnel direct doivent servir à combler l'écart entre les honoraires versés par les parents et le coût total des services de garde d'enfants inclusifs de grande qualité.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux doivent collaborer entre eux, ainsi qu'avec les communautés autochtones et le secteur des services de garde, pour déterminer les services nécessaires, l'endroit où les offrir et pour qui, ainsi que pour concevoir une stratégie exhaustive en vue d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de main-d'œuvre visant à améliorer la qualité des services de garde et à permettre l'élargissement du service.

Cela comprend des mesures et des échéanciers précis en matière de rémunération, d'exigences pédagogiques, de formation, de recrutement et de rétention des éducateurs de la petite enfance et d'autres travailleurs du secteur, notamment les mesures à prendre en ce qui concerne l'équité salariale pour un effectif principalement féminin.

Régime d'assurance-médicaments

Le rapport final du Conseil consultatif sur la mise en œuvre d'un régime national d'assurance-médicaments plaide pour un programme national basé sur les cinq principes fondamentaux d'un régime d'assurance-maladie dans la *Loi canadienne sur la santé* : universel, complet, accessible, portable et public.

« Les Canadiens ont dépensé 34 milliards de dollars pour des médicaments d'ordonnance en 2018. Les médicaments constituent le deuxième plus gros poste de dépense en soins de santé, après les hôpitaux. Nous dépensons davantage pour les médicaments que pour les médecins. » ... « Pourtant, malgré toutes ces dépenses, il y a d'énormes lacunes dans la protection sociale. Un Canadien sur cinq a de la difficulté à payer ses médicaments d'ordonnance. Trois millions de personnes au Canada ne font pas exécuter leur ordonnance parce qu'elles n'ont pas les moyens de se les procurer. Un million de Canadiens ont réduit leurs dépenses en nourriture et en chauffage afin de pouvoir payer leurs médicaments. Plusieurs personnes contractent des prêts ou même hypothèquent leur maison. Malheureusement, beaucoup trop de Canadiens meurent prématurément ou endurent de terribles souffrances, des maladies ou une mauvaise qualité de vie parce que les médicaments modernes ne sont pas à leur portée. »

« Les médicaments représentent un aspect essentiel des soins de santé. » « Nous sommes le seul pays au monde doté d'un système de santé universel, sans offrir à la fois une protection universelle pour les médicaments d'ordonnance. »

« Nous nous en remettons plutôt à une mosaïque déroutante de plus d'une centaine de programmes d'assurance-médicaments gouvernés par l'État et de plus de 100 000 régimes d'assurance-médicaments privés. Malgré tous les efforts de chacun, le

Le système est fragmenté, déséquilibré, inégal et injuste. Il s'ensuit qu'il n'y a pas vraiment de système, ce qui fait que trop de personnes sont laissées pour compte. Cela entraîne des problèmes de santé et coûte au système de santé des milliards de dollars en visites supplémentaires chez le médecin et à l'hôpital, lorsque la santé des gens est compromise en raison d'un manque d'accès aux médicaments¹³. »

¹³ Rapport final du Conseil consultatif sur la mise en œuvre d'un régime national d'assurance-médicaments, [Une ordonnance pour le Canada : l'assurance-médicaments pour tous, gouvernement du Canada](#), Santé Canada, juin 2019, p. 7 à 8.